

## Je dois faire établir un certificat de vie



Le certificat de vie permet de justifier auprès d'organismes de retraites étrangers que le demandeur est en vie

## Comment faire?

Si je suis Brunoyen, je me présente en mairie sans rendez-vous auprès du service État civil - Citoyenneté.

## Quels documents fournir?

Originaux OBLIGATOIRES

	Une	pièce	d'identité	en	cours	de	validité
--	-----	-------	------------	----	-------	----	----------

Un justificatif de domicile

Le formulaire envoyé par l'organisme de retraite demandant le certificat de vie.

## Que faut-il retenir?

La personne concernée doit se présenter elle-même en mairie.

Il faut être domicilié obligatoirement à Brunoy.

Le délai d'obtention est généralement de 48h.